

INFO-TRI

LA LOI AGEc PRÉVOIT LA MISE EN PLACE D'UNE SIGNALÉTIQUE UNIVERSELLE, DESTINÉE À FACILITER LE TRI DES EMBALLAGES PAR LE CONSOMMATEUR.

L'objectif est d'inciter le consommateur final à déposer tous ses emballages dans le bac de tri adapté, et ainsi développer les filières de recyclage. Cette signalétique de tri harmonisée (Triman et Info-Tri) doit être apposée obligatoirement sur tous les emballages ménagers depuis le 1er janvier 2023, et au plus tard le 9 mars 2023 (loi AGEc, Art.17).

Cette nouvelle signalétique accompagne le Triman, et indique clairement au consommateur où trier son produit, son emballage ou son appareil usagé. L'Info-Tri est en cours de déploiement depuis l'été 2022 sur une grande quantité de produits. Il s'agit des produits qui sont soumis à la filière REP : les emballages, les vêtements, les meubles, les appareils électriques et électroniques, les jouets, les médicaments, etc.

Désormais, un simple coup-œil suffit pour savoir où déposer ses produits, emballages et appareils usagés. Et si un doute persiste, ou si l'Info-Tri n'apparaît pas encore sur un produit, le site quefairedemesdechets.gouv.fr propose un simulateur qui recense l'ensemble des possibilités de destination des produits et appareils usagés dont on tape le nom dans la barre de recherche.

Lorsqu'un produit ou un emballage est trié, son cycle de vie se poursuit. Il peut alors être :

- réutilisé, pour prolonger sa durée d'usage ;
- réparé, pour être donné ou revendu, et faire le bonheur d'un autre usager ;
- recyclé, il est transformé en un nouveau produit ;
- faire l'objet d'une valorisation énergétique.

HARRY PLAST propose maintenant ses productions avec le logo Triman, qui informe sur les nouvelles consignes de tri sélectif, et ce, conformément aux obligations réglementaires de la loi AGEc. Ce nouveau logo est particulièrement adapté aux fabrications d'**HARRY PLAST**, car le PEBD, plastique que nous utilisons pour concevoir nos produits, est composé de 70% de matière recyclée. Le PEBD est recyclable à 100%, et à l'infini. Les filières de tri, collecte et recyclage, sont très développées pour le PEBD, du fait de sa forte recyclabilité. C'est le plus vertueux de tous les plastiques.

En tant qu'utilisateur et professionnel, de votre côté et si ce n'est pas déjà fait, vous devrez adhérer à Léko-organisme, également pour être en conformité avec la loi AGEc : <https://producer-app.affiliate.leko.eco/fr>

CHARTE INFO-TRI

L'accroche "le tri + facile" décrit immédiatement le bénéfice. Plébiscitée par les consommateurs lors des pré-tests, l'accroche a une valeur attribuée à la marque.

Le Triman est obligatoire et indissociable du cartouche Info-Tri.



La mention "bac de tri" (ou "tri verre" pour les emballages en verre désigne clairement la destination des papiers et des emballages plastiques, quels qu'ils soient.

Tous les éléments séparables à la consommation doivent être représentés et séparés par un signe +.

4 ÉTAPES POUR CONSTRUIRE VOTRE INFO-TRI

CHOIX DE LA VERSION ADAPTÉE À LA MISE EN MARCHÉ

Parmi toutes les déclinaisons proposées et utilisables au choix, une modularité adaptée à vos besoins :

→ Emballage mis en marché **en France uniquement** :
version avec texte et/ou pictogrammes.

→ Emballage multilingue mis en marché **en France et à l'étranger** :
version sans texte avec pictogrammes et l'ajout d'un onglet "FR" obligatoire.



CHOIX CHROMATIQUE

→ Couleur

- Vert pour les emballages en verre
- Jaune pour les emballages hors verre

Emballages en verre



Emballages hors verre



Emballages hors verre / verre



→ Monochrome

Couleur de votre choix



COMPOSITION DE L'INFO-TRI

4 ÉLÉMENTS À ASSOCIER : TRIMAN + CARTOUCHE + ÉLÉMENTS D'EMBALLAGE + DESTINATION

CHOIX DU FORMAT

→ 3 configurations possibles : horizontale, bloc ou verticale



Horizontale

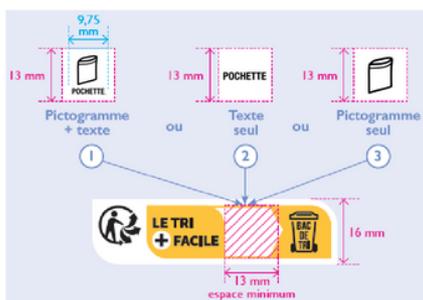


Bloc

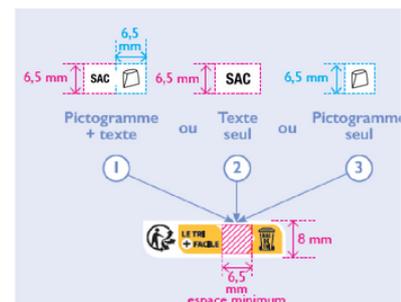


Verticale

→ 2 formats possibles : standard ou compact



Standard



Compact